



PROCEDURE PAI

➤ MISE EN PLACE D'UN PAI

- Pour les nouvelles demandes :

- Remplir la fiche provisoire de déclaration d'allergie (site de la ville) et la retourner en mairie à l'attention de Sandrine CHANTRIER.
- Prendre contact avec la secrétaire du Centre Médical Scolaire de la Celle Saint Cloud par mail : cms.lacellesaintcloud@ac-versailles.fr ou par téléphone au 01 30 82 19 94 pour obtenir le formulaire.
- Faire remplir le formulaire par le médecin traitant.
- Prendre un rendez-vous avec le médecin scolaire par l'intermédiaire de la directrice d'école.

Les rendez-vous seront, si possible, regroupés sur une matinée afin de permettre la présence des responsables du temps de repas/ accueils de loisirs.

Attention : Pour tout enfant ayant un PAI en maternel, l'entrée au CP est considérée comme une nouvelle demande.

- Pour les réactualisations :

- Les documents sont transmis aux familles par l'intermédiaire des directrices d'école.
- Les familles retournent le document dûment rempli au Centre Médical Scolaire, Ecole Pallu 3 rue Henri Dunant 78110 le Vésinet.
- Les documents sont validés par le médecin scolaire.
- Les documents sont transmis à la directrice d'école par le CMS, qui remet une copie aux responsables du temps de repas/accueils de loisirs.

Pour la mise en place d'un PAI alimentaire, les parents s'engagent à fournir :

- La totalité des composants du repas (y compris pain, sel, moutarde...). Penser également au goûter si l'enfant est inscrit à l'accueil de loisirs.

- Les couverts et ustensiles nécessaires à la prestation.
- Les boîtages destinés à contenir les composants, et susceptibles de supporter un réchauffage au four à micro-onde.
- Le contenant unique susceptible de maintenir au froid (type glacière, sac isotherme...) nécessaire aux transports et au stockage de l'ensemble.

➤ DEROULEMENT

PREPARATION

Le contenant unique ainsi que tous les boîtages et ustensiles sont identifiés au nom de l'enfant et comprennent éventuellement les indications concernant le réchauffage.

Le contenant unique est remis à l'ATSEM ou personnel de restauration dès l'arrivée dans l'établissement scolaire.

L'ATSEM ou le personnel de restauration prend la température des aliments (ne doit pas être supérieure à + 6 °C) avant de les mettre dans la chambre froide où un emplacement spécifique et identifié leur est réservé.

CONSOMMATION

Seuls les couverts et ustensiles fournis par la famille sont utilisés.

Seuls les aliments fournis par la famille sont consommés (y compris pain, sel, poivre, moutarde...)

Lorsqu'un aliment nécessite un réchauffage, celui-ci est effectué dans le four à micro-onde prévu à cet effet.

RETOUR

Couverts, ustensiles et boîtages font l'objet d'un premier lavage sur place après le repas.

L'ensemble est replacé dans le contenant unique et repris par la famille à la fin du temps scolaire.

➤ ARRET DE LA PROCEDURE

En cours d'année, si le PAI mis en place n'est plus nécessaire, la famille doit prévenir le médecin scolaire par courrier au Centre Médical Scolaire, Ecole Pallu 3 rue Henri Dunant 78110 le Vésinet.